

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DU  
JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-  
TION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

USAS:

DU JANVIER 1977

DECRET N° 78/039 MT/SCPT/DFP/4/3/5

portant intégration et nomination de Monsieur OHANDI-BOUANGOBET Martin, Professeur de CEG Contractuel de 1° échelon dans les cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des services Sociaux ( Enseignement ).

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT MINISTRE DU PLAN

- (/u l'Acte fondamental du 5 Avril 1977;  
(/u la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;  
(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;  
(/u le Décret 62/130/MT du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le Décret 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;  
(/u le Décret 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;  
(/u le Décret 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relative à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;  
(/u le Décret 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8;  
(/u le Décret 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;  
(/u le Décret 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;  
(/u le Décret 67/304/MT/DGT du 30/9/1964 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 64/165 du 22/5/1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;  
(/u le 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du décret 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;  
(/u l'Arrêté n° 3095/MT/SCPT/DGT/SCGPOB du 25/6/1975 portant engagement de certains Professeurs de CEG et Instituteur Contractuels dont Monsieur OHANDI-BOUANGOBET Martin;  
(/u l'Acte n° 001 du 3 Avril 1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre Chef du Gouvernement Ministre du Plan;  
(/u l'Arrêté n° 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;  
(/u la lettre n° 0040/DAAF du 7 Janvier 1977 du Directeur des Affaires Administratives et Financières transmettant le dossier constitué par l'intéressé;  
(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;

././...

*Prof*

D E C R E T E :

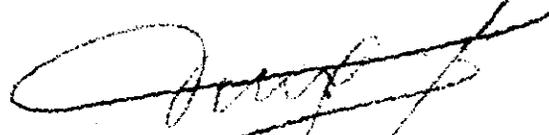
ARTICLE 1<sup>ER</sup>.- En application des dispositions du décret n° 67-304/MT/DGT du 30.9.1967 susvisé, Monsieur ~~CHANDI-BOUANGOBET~~ Martin, né le 24.5.1949 à Ollé (Owande) Professeur de CEG Contractuel de 1<sup>o</sup> échelon, catégorie B, échelle 6, indice 710 en service au Lycée Drapeau Rouge à Brazzaville, titulaire de ~~la~~ Licence de Chimie (session d'Octobre 1976) obtenue à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (~~Enseignement~~) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2<sup>o</sup>.- Le présent décret qui prendra effet pour compter du 4.10.1976, date effective de la rentrée scolaire 1976-1977, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

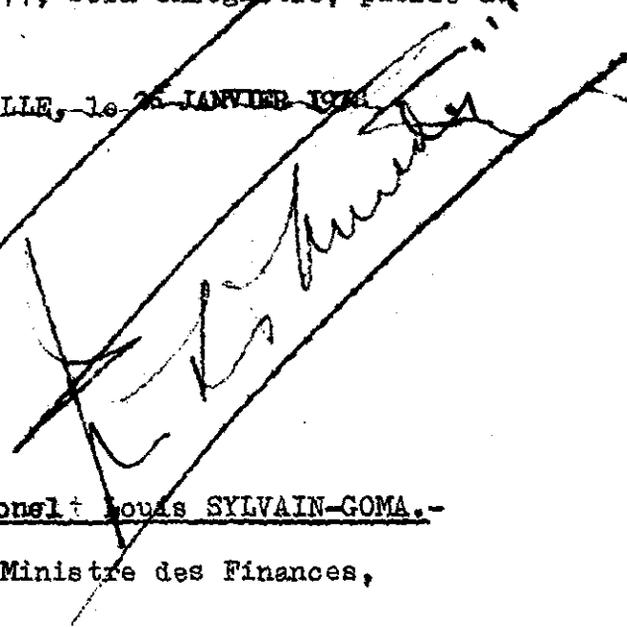
BRAZZAVILLE, le 26 JANVIER 1977

Par le Deuxième Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

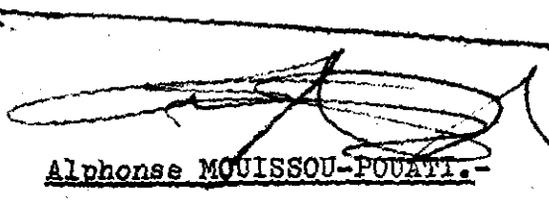
Le Ministre de l'Education Nationale,

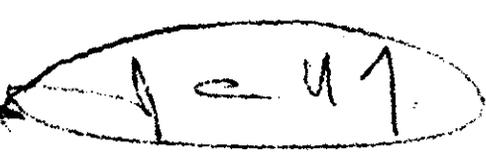
  
Antoine NDIAGA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice,

  
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

  
Alphonse MOUSSOU-POUATI.-

  
Henri LOPE S.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGT.DCGPCE 3
- D.F. 3
- C.F. 1
- DGT.BST 2
- DPAA 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGCM/BC 3

